



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 27 novembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Gérard BAKINN  
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENAUX  
Fabien MYLY à Yasmine GONAY  
Nathalie CHEVALIER à Sarne VELLA  
Michelle NOWAKOWSKI à Daniel SUAREZ  
Sylvain GARREAU à Colette ROULLET  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint

---

#### **Délibération n°2023/02** **Modifications du tableau des emplois de la Commune de VIF**

Envoyé en Préfecture le  
Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération N°2023/02

**Objet : Modifications du tableau des emplois de la Commune de VIF**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 approuvant le tableau des emplois de la Commune,

**Vu** l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 13 novembre 2023 ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents,

**Considérant** les besoins de la direction citoyenneté et affaires juridiques, il convient de créer un poste au grade d'attaché à temps complet, (35h00 hebdomadaires) pour occuper les fonctions de responsable du service administration générale, conseil juridique et commande publique.

**Considérant** le recrutement d'un agent de police municipale en remplacement d'un agent parti en mutation, et la nécessité de créer un poste de Gardien Brigadier de Police Municipale à temps complet 35h00 hebdomadaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois de la Commune de Vif avec la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Grade	Temps de travail du poste
Attaché	35H00
Gardien Brigadier de Police Municipale	35H00

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE :**

Tableau des emplois actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

**Cécilia BOURGIN**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

Pour : 21

Abstention : 8